



COMPTES CONSOLIDES 30 juin 2006

I- BILAN CONSOLIDE EN NORMES IFRS (en milliers d'euros)

ACTIF (valeurs nettes)	Notes	Net 30.06.06	Net 31.12.05
Ecarts d'acquisition	5.1	14 873	15 000
Immobilisations incorporelles	5.2	958	942
Immobilisations corporelles	5.2	842	924
Immobilisations financières	5.2	888	1 058
Autres actifs non courants	5.3	0	825
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		17 561	18 749
Créances clients et comptes rattachés	5.4	21 302	25 243
Autres créances et comptes de régularisation	5.4	17 420	9 415
Trésorerie et équivalents trésorerie	5.5	6 885	10 623
TOTAL ACTIFS COURANTS		45 607	45 281
TOTAL GENERAL		63 168	64 030

PASSIF	Notes	Net 30.06.06	Net 31.12.05
Capital	5.6	1 377	1 332
Primes		19 244	17 501
Réserves et résultat consolidés (i)		7 126	4 603
Autres réserves		88	81
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		27 835	23 517
Intérêts minoritaires		0	0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		27 835	23 517
Emprunts (part à plus d'un an)	5.8	3 389	4 102
Provisions à long terme	5.9	661	876
Autres passifs non courants	5.10	179	204
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		4 229	5 182
Emprunts (part à moins d'un an)	5.8	1 374	2 189
Provisions à court terme	5.9	680	1 188
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	3 840	8 376
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11	25 210	23 578
TOTAL PASSIFS COURANTS		31 104	35 331
TOTAL GENERAL		63 168	64 030
(i) Dont résultat de la période		2 503	2 501

II- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN NORMES IFRS
(en milliers d'euros)

	Notes	Net 30.06.06	Net 30.06.05	Net 31.12.05
Chiffre d'affaires	6.1	43 991	26 660	59 344
Autres produits de l'activité		111	95	119
Achats consommés		(175)	(149)	(689)
Charges de personnel	6.2	(32 815)	(19 315)	(42 856)
Charges externes	6.3	(6 833)	(5 450)	(11 737)
Impôts et taxes		(1 246)	(679)	(1 567)
Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions		(371)	(160)	(405)
Autres produits et charges d'exploitation		8	(26)	(56)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6.6	2 670	976	2 153
Autres produits et charges non récurrents	3.18	-	3	(688)
RESULTAT OPERATIONNEL		2 670	979	1 465
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6.4	88	32	72
Coût de l'endettement financier brut	6.4	(143)	(34)	(120)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6.4	(55)	(2)	(48)
Autres produits et charges financiers	6.4	(46)	66	(62)
Charge d'impôt	6.5	(66)	(137)	1 146
RESULTAT NET	6.7	2 503	906	2 501
Part du groupe		2 503	906	2 501
Intérêts minoritaires		0	0	0

III- RESULTAT NET PAR ACTION
(en euros par action)

	Notes	Net 30.06.06	Net 30.06.05	Net 31.12.05
Résultat net par action :				
Nombre moyen d'actions en circulation	3.20	26 961 186	19 663 591	20 878 036
En euros par action		0,09	0,05	0,12
Résultat net dilué par action :				
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	3.20	29 474 628	23 243 773	24 051 746
En euros par action		0,08	0,04	0,10

IV- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Hors groupe	TOTAL
Situation au 31/12/04	970	3 525	506	1 600	162	0	6 763
Affectation du résultat N-1			1 600	(1 600)			0
Augmentation de capital du 31/10/05	201	8 396					8 597
Augmentation de capital en rémunération des apports de la société ASTON	77	2 964					3 041
Augmentation de capital en rémunération des apports de la société SYSDEO	35	1 490					1 525
Augmentations de capital par exercice des BCE et réserves au titulaire de BCE	49	827					876
Annulation des actions propres détenues			(1)				(1)
Autres			(3)		(81)		(84)
Attribution de BCE		299					299
Résultat de l'exercice				2 501			2 501
Situation au 31/12/05	1 332	17 501	2 102	2 501	81	0	23 517
Affectation du résultat N-1			2 501	(2 501)			0
Augmentation de capital en rémunération des apports ASTON (Complément de prix)	22	843					865
Augmentation de capital en rémunération des apports SYSDEO (Complément de prix)	6	282					288
Augmentations de capital par exercice des BCE et réserves au titulaire de BCE	7	99					106
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	10	412					422
Annulation des actions propres détenues		(36)	21				(15)
Attribution de BCE		143					143
Autres			(1)		7		6
Résultat de l'exercice				2 503			2 503
Situation au 30/06/06	1 377	19 244	4 623	2 503	88	0	27 835

V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES EN NORMES IFRS
(en milliers d'euros)

	30.06.06	30.06.05	31.12.05
RESULTAT NET CONSOLIDE	2 503	906	2 501
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	(333)	126	886
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	1	-
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	143	89	299
+/- Plus et moins-values de cession	(17)	(3)	2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	2 296	1 119	3 688
+ Coût de l'endettement financier net	55	2	48
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	66	137	(1 146)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	2 417	1 258	2 590
- Impôts versés	(103)	(122)	(138)
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	(3 195)	(5 330)	(6 703)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(881)	(4 194)	(4 251)
- Acquisition d'immobilisations	(216)	(434)	(812)
+ Cessions d'immobilisations	184	112	158
+/- Incidence des variations de périmètre	(3 059)	(193)	(11 202)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(3 091)	(515)	(11 856)
+ Augmentation de capital	1 681	614	14 039
+ Emission d'emprunts	-	343	4 840
- Remboursements d'emprunts	(691)	(48)	(277)
- Intérêts financiers nets versés	(55)	(2)	(48)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	935	907	18 554
+/- Incidence des variations des cours des devises	(6)	-	(1)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(3 043)	(3 802)	2 446

Les comptes consolidés du premier semestre 2006 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 (Information financière intermédiaire) telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :

- le bilan et le compte de résultat,
- le tableau de variation des capitaux propres,
- le tableau des flux de trésorerie,
- l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 30 juin 2005 et 31 décembre 2005 également établis en normes IFRS.

VI- NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2006

1- Faits caractéristiques de la période

Activité

SQLI est une société de services qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration des applications e-business. Ses principaux axes de développement sont : une offre de solutions sectorielles, une approche qualité totale avec la démarche CMM-I et la compétitivité de ses développements grâce à sa filiale offshore à Rabat.

Le groupe est implanté en France, en Suisse et au Maroc et travaille essentiellement pour des grands comptes.

Au cours du premier semestre 2006, les efforts ont été portés sur l'intégration des sociétés acquises en 2005 (le groupe LNET, ASTON et SYSDEO) et l'optimisation de l'organisation du groupe compte tenu de l'élargissement de son périmètre :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'activité d'ASTON est exploitée par SQLI dans le cadre d'un contrat de location gérance. Les salariés d'ASTON et SYSDEO ont rejoint les locaux de SQLI sur les sites de Saint-Denis, Lyon et Toulouse. L'agence nantaise de LNET a été fermée.

Ces regroupements ont permis la fusion opérationnelle des équipes et favorisé les synergies, notamment commerciales, attendues de ces récentes acquisitions.

Fort de cette stratégie et dans un environnement de marché favorable, SQLI enregistre de bonnes performances en terme de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle (le taux d'emploi reste élevé à plus de 85%) conformes aux objectifs du groupe.

Opérations sur le capital

Trois augmentations de capital ont principalement marqué le semestre :

Les deux compléments de prix versés, par attribution de titres SQLI, aux anciens actionnaires des sociétés ASTON et SYSDEO ont eu pour effet d'augmenter les fonds propres du groupe de 1.153 KE.

Le groupe a mis en place un plan d'épargne entreprise, qui a été proposé à l'ensemble de ses salariés : 189 168 actions SQLI ont été souscrites au prix de 2,30 EUR abondement compris.

2- Evènements intervenus postérieurement à la clôture

En août 2006, SQLI a acquis 100% des titres de la société PROCEA et a signé un accord de partenariat avec la société INLOG.

PROCEA est basée à Lyon et emploie 30 salariés, experts dans le domaine du maintien en conditions opérationnelles d'ensembles complexes, dans des secteurs d'activité sensibles tels que la défense.

Cette acquisition est réalisée pour un montant de 1,4 ME et est financée pour moitié en numéraire et pour moitié par échange de titres. Un complément de prix de 300 KE pourrait être versé en fonction des résultats atteints par PROCEA en 2007.

INLOG est spécialisée dans la conception et la commercialisation de solutions logicielles pour le monde de la santé. L'accord prévoit d'une part une coopération industrielle et commerciale des deux sociétés autour du dossier patient et de la prescription connectée, et d'autre part, le transfert au sein de SQLI des activités "hospitalières" d'INLOG. Les modalités de l'accord seront finalisées fin septembre 2006.

3- Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SQLI arrêtés au 30 juin 2006 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (SIC et IFRIC). Le groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne à ce jour.

Le groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers.

Les principes et méthodes comptables du groupe sont décrits ci-après. Dans quelques cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Nous indiquons ci-après les principales options du groupe :

Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée de la norme IFRS 7 (dispositions au titre des instruments financiers) qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les nouvelles normes IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 décrites dans la note 3 de l'annexe des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2005 n'ont pas trouvé à s'appliquer sur le semestre clos au 30 juin 2006.

Les états financiers sont préparés selon la règle du coût historique à l'exception de certains éléments notamment les actifs et les passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

3.1. Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

3.2. Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Titres de participation ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

3.3. Consolidation de filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

3.3.1. Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

3.3.2. Ecarts d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

3.4. Evolution du périmètre de consolidation

La comparaison des périmètres de consolidation au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 ne fait apparaître aucune variation.

3.5. Sociétés consolidées

Nom	Siège	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SQLI SA	La Plaine Saint Denis (93)		Société consolidante	
SUDISIM SA	Montpellier (34)	100 %	99,95 %	IG
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	99,80 %	IG
TECHMETRIX INC	Boston (Etats-Unis)	100 %	97,50 %	IG
ABCIAL SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	99,63 %	IG
CARI SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	IG
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	99,87 %	IG
LNET MULTIMEDIA SARL	Saint Herblain (44)	100 %	100 %	IG
LNET MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	IG
IROKO.NET SARL	Jaunay Clan (86)	100 %	100 %	IG
ASTON SA	Vélizy Villacoublay (78)	100 %	100 %	IG
SYSDEO SA	Boulogne Billancourt (92)	100 %	100 %	IG

SQLI SL (Madrid) détenue à 99,84% par SQLI n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

La société LNET est membre du GIE Confort de Lecture à parts égales avec l'association Handicap Zéro. Compte tenu du rapprochement de LNET avec le groupe SQLI, le GIE n'a plus d'activité depuis 2005 et à ce titre n'est pas consolidé dans les comptes du groupe.

3.6. Méthodes de conversion des éléments en devises

3.6.1. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

3.6.2 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Autres réserves » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

3.7. Informations sectorielles

Le groupe SQLI exerce son métier d'intégrateur de système dans trois pays : la France, la Suisse et le Maroc. Il distingue deux zones pour la présentation de son activité par zone géographique : la « France » et l'« Etranger ».

La présentation de son activité par secteur d'activité n'est pas pertinente pour le groupe.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et du fonds commercial de la société SYSDEO.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial fait l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, ont été annulées.

3.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

3.9.1 Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les biens en crédit-bail sont immobilisés pour un montant de 536 KE et concernent des matériels informatiques et des véhicules. Ils sont amortis à hauteur de 334 KE au 30 juin 2006.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

3.9.2 Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simples de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

3.10. Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Ainsi, des tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2005 sur les éléments suivants : les écarts d'acquisition KEENVISION, LNET, ASTON et SYSDEO et le fonds commercial de la société SYSDEO. Ces tests mettent en œuvre la méthode des « Discounted Cash Flows », qui permet de valoriser une activité ou une branche d'activité par les flux de trésorerie futurs actualisés qu'elle génère.

A l'issue de ces tests, aucune provision pour dépréciation des éléments testés n'a été constatée. N'existant pas au 30 juin 2006 d'indices de perte de valeur, ces tests ne seront renouvelés qu'au 31 décembre 2006.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

3.11. Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto-détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

12 781 actions auto-détenues ont été annulées au 30 juin 2006.

3.12. Evaluation des créances et de dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 30 juin 2006 sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

Les créances et dettes libellées en devises étrangères en cours à la clôture de l'exercice sont peu significatives.

3.13. Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure sur la ligne « Créances clients et comptes rattachés » en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance sur la ligne « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

3.14. Instruments financiers

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur issue de cette réévaluation est comptabilisée au compte de résultat de la période courante au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie" conformément à la norme IAS 32.

3.15. Instruments dérivés

3.15.1. Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

3.15.2. Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

3.15.3. Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger l'entreprise d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

Au 30 juin 2006, la variation de la juste valeur a été comptabilisée pour un montant de 26 KE.

3.16. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

3.17. Stock Options et bons de souscription

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consenties à des membres salariés. Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

3.18. Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

3.19. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche.

Les impôts différés, actifs et passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

En France, les sociétés SQLI, ABCIAL, SUDISIM, LNET MULTIMEDIA, ASTON et SYSDEO sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

Le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les différences temporaires compte tenu de leur caractère non significatif, ni sur les retraitements français compte tenu de sa situation fiscale déficitaire.

Au 31 décembre 2005, SQLI a comptabilisé un impôt différé actif de 1 315 KE sur les déficits fiscaux qu'elle entend récupérer en 2006 sur la base des prévisions de résultats du groupe fiscal intégré.

La société a choisi de ne pas reprendre cet actif d'impôt au 30 juin 2006 au regard de l'option prise au 31 décembre 2005 de ne pas activer les économies d'impôt liées aux déficits récupérables après 2006.

Compte tenu de l'impôt différé actif déjà comptabilisé et du résultat du semestre, un actif complémentaire aurait pu être comptabilisé à hauteur de 2.823 KE.

3.20. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

3.21. Compte de résultat et compte de résultat pro forma

Comme le permet la norme IAS 1 : « Présentation des états financiers », le groupe présente le compte de résultat par nature. Le groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

Un compte de résultat pro forma est présenté en comparatif des comptes de produits et de charges dans le cas d'une variation du périmètre notamment lors de l'acquisition de nouvelles sociétés. Il intègre les comptes des sociétés intégrées au cours de l'exercice comme si elles l'avaient été au 1^{er} janvier.

5- Notes d'informations relatives au bilan consolidé

5.1. Ecarts d'acquisition

Détail des écarts d'acquisition au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	31.12.05	Ajustement de valeur	31.12.05 ajusté	Variation de périmètre	30.06.06
KEENVISION (web agency)	96		96		96
LNET	494		494		494
ASTON	10 037	(46)	9 991		9 991
SYSDEO	4 373	(81)	4 292		4 292
TOTAL	15 000	(127)	14 873	-	14 873

Aucune variation de périmètre n'est à constater sur le semestre.

Des ajustements de valeurs ont été opérés sur les écarts d'acquisition ASTON et SYSDEO suite à la correction de la situation nette des deux sociétés au moment de leur entrée dans le périmètre en octobre 2005 : les provisions des coûts des locaux inoccupés ont été revues à la baisse au regard des charges effectivement constatées.

Compte tenu du caractère non significatif des ajustements opérés, les états financiers 2005 n'ont pas été retraités.

5.2. Immobilisations

Tableau de variation des immobilisations au cours du semestre
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31.12.05	Acquisitions	Cessions	Reclassement	30.06.06
Fonds commercial	917				917
Autres immobilisations incorporelles	1 006	34	(86)	33	987
Autres immobilisations corporelles	3 526	176	(427)		3 275
Autres titres immobilisés	113				113
Autres immobilisations financières	1 317	27	(167)		1 177
TOTAL GENERAL	6 879	237	(680)	33	6 469

Le fonds commercial de 917 KE se décompose comme suit :

- SYSDEO a acquis en 2001 le fonds de commerce de la société Nagora Technologies, constitué d'une activité de formation, de distribution de produits tels que WebSphère et Weblogic et des prestations de conseil et d'assistance technique associées à la mise en place de ces produits. Ce fonds de commerce est comptabilisé au coût d'acquisition (324 KE) et est à l'origine de la création de la société SYSDEO.
- SYSDEO a pris le contrôle exclusif en septembre 2004 de Objectiva Finances SAS, société qui exerce une activité similaire à la sienne. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2004 a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2005, la transmission universelle du patrimoine de Objectiva Finances SAS à SYSDEO. Cette opération a dégagé un mali de fusion de 593 KE (mali technique) inscrit en élément incorporel dans les comptes de SYSDEO au 1^{er} janvier 2005.

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles constituent essentiellement des mises aux rebuts de logiciels et matériels informatiques totalement amortis provenant de la société ASTON.

Détail des titres et immobilisations financières
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31.12.05	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	30.06.06
Titres SQLI SL non consolidés	31				31
Autres titres non consolidés	82				82
Autres titres immobilisés	113	-	-	-	113
Dépôts et cautions versés	667	13	(161)		519
Prêts effort construction	597				597
Prêts expatriés	19	7	(6)		20
Contrat de liquidité	34	7			41
Autres immobilisations financières	1 317	27	(167)	-	1 177
TOTAL	1 430	27	(166)	-	1 290

Amortissements et provisions des actifs non courants
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31.12.05	Dotations	Reprises sur cessions	Reclassement	30.06.06
Immobilisations incorporelles	981	18	(86)	33	946
Immobilisations corporelles	2 602	233	(402)		2 433
Total des amortissements	3 583	251	(488)	33	3 379

RUBRIQUES	31.12.05	Dotations	Reprises	Entrée de périmètre	30.06.06
Titres immobilisés non consolidés	110				110
Prêts effort construction	262	30			292
Total des provisions	372	30	-	-	402

5.3. Autres actifs non courants

Les fonds de garantie versés dans le cadre des conventions d'affacturage signées par les sociétés SQLI, ASTON et ABCIAL ont été remboursés, le groupe ne sollicitant plus de financement en contrepartie de ses créances factorisées.

5.4. Créances clients et autres créances

Détail des créances clients et comptes rattachés au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	Valeur brute 30.06.06	Provisions pour dépréciation des créances				Valeur nette 30.06.06
		31.12.05	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	
Créances clients	12 914	(328)	(150)	166		12 602
Encours de production	8 700					8 700
Clients et comptes rattachés	21 614	(328)	(150)	166	-	21 302

Détail des autres créances et comptes de régularisation au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	Valeur brute 30.06.06	Provisions pour dépréciation des créances				Valeur nette 30.06.06
		31.12.05	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	
Avances et acomptes versés	21					21
Créances sociales	95					95
Créances fiscales hors IS (TVA...)	1 235					1 235
IS dont crédit d'impôt recherche	1 614	(1 555)				59
Impôt différé actif	1 315					1 315
Compte courant SQLI SL	28	(28)				-
Actionnaires : règlement à recevoir suite à l'exercice de BCE	442					442
Réserves auprès du factor	12 482					12 482
Subvention QUALEG	160	(60)				100
Créances sur cessions d'immobilisations	112					112
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	92					92
Charges constatées d'avance	1 442					1 442
Autres	35	(10)				25
Autres créances	19 073	(1 653)	-	-	-	17 420

Le groupe a engagé un programme de recherche-développement répondant aux critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche et a constaté la créance correspondante à l'actif de son bilan pour 1 500 KE à l'issue des dépenses réalisées en 2005. A titre prudentiel une provision non déductible équivalente a été dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise.

Par ailleurs, une provision de 55 KE est constituée sur les crédits d'impôt recherche 1995 et 1996 de la société SUDISIM, qui font l'objet d'un contentieux depuis 2001.

Le groupe cède ses créances clients dans le cadre de conventions d'affacturage. Il n'a cependant plus recours au financement des créances cédées et dispose donc, auprès du factor, de réserves financières élevées mobilisables à court terme.

5.5. Trésorerie et équivalents trésorerie

Détail au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	30.06.06	31.12.05
Disponibilités	2 105	2 147
SICAV et FCP monétaires	4 739	8 461
FCP garantis	15	15
Instrument de couverture de taux	26	-
TOTAL GENERAL	6 885	10 623

5.6. Capital

Le capital de la société SQLI est composé de 27 539 076 actions d'une valeur nominale 0,05 EUR. Il est intégralement libéré.

Au cours du semestre, il a été créé 892 293 actions nouvelles :

- 434 953 actions ont été émises pour le règlement du complément de prix des titres ASTON ; une prime d'apport de 843 KE a été comptabilisée nette des frais (5 KE).
- 127 983 actions ont été émises pour le règlement du complément de prix des titres SYSDEO ; une prime d'apport de 282 KE a été comptabilisée.
- 189 168 actions ont été émises au prix de 2,30 EUR suite à l'adhésion des salariés au plan d'épargne d'entreprise mis en place par SQLI au cours du semestre. Une prime d'émission de 412 KE a été comptabilisée nette des frais (13 KE).
- 54 211 actions ont été émises dans le cadre des augmentations de capital réservées aux titulaires de BCE.
- 85 978 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués par les plans 4 et 6 qui figurent parmi les plans suivants mis en place par la société :

Options de souscription d'actions attribuées au 30 juin 2006			
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'assemblée	21 mars 2000	21 mars 2000	21 mars 2000
Date du conseil d'administration	4 juillet 2000	27 novembre 2000	27 juillet 2001
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées et ajustements intervenus ⁽¹⁾	37.556 à l'origine dont 17.631 devenues caduques soit 19.925 non caduques ajustées à 21.964 le 31 octobre 2005	22.955 à l'origine dont 21.350 devenues caduques soit 1.605 non caduques ajustées à 1.769 le 31 octobre 2005	317.650 à l'origine dont 119.703 devenues caduques soit 197.947 non caduques ajustées à 218.104 le 31 octobre 2005
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux de la société	0	0	0
Point de départ du droit d'exercer les options de souscription d'actions attribuées	5 juillet 2005	28 novembre 2005	28 juillet 2006
Date d'expiration des options de souscription d'actions	4 juillet 2007	27 novembre 2007	27 juillet 2008
Prix d'exercice des options de souscription d'actions	5 € à l'origine ajusté à 4,675 € le 29 décembre 2003 puis à 4,538 € le 31 octobre 2005	8,08185 € à l'origine ajusté à 7,556 € le 29 décembre 2003 puis à 7,335 € le 31 octobre 2005	2,3885 € à l'origine ajusté à 2,233 € le 29 décembre 2003 puis à 2,1678 € le 31 octobre 2005
Modalités d'exercice des options de souscription d'actions	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (2000, 2001 et 2002)	Aucune	Aucune
Options de souscription d'actions levées à compter de l'exercice 2000 : aucune option n'a été levée au 30 juin 2006			
Options de souscription d'action annulées à compter de l'exercice 2000 :			
Nombre total d'options de souscription d'actions annulées (2)	17.631 sur 37.556 options attribuées à l'origine (soit 19.415 options annulées sur 41.379 options ajustées)	21.350 sur 22.950 options attribuées à l'origine (soit 23.523 options annulées sur 25.292 options ajustées)	119.703 sur 317.650 options attribuées à l'origine (soit 131.879 options annulées sur 349.983 options ajustées)
Options de souscription d'actions restant à attribuer au 30 juin 2006 : 11.912			

(1) Les stock options ont fait l'objet d'un ajustement sur le prix d'exercice et sur le nombre d'option afin de tenir compte des effets des augmentations de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription réalisées le 29 décembre 2003 et le 31 octobre 2005.

(2) Il s'agit des options attribuées mais dont on sait qu'elles ne pourront pas être exercées

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 30 juin 2006			
	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6
Date de l'assemblée	30 juin 2003	30 juin 2003	10 juin 2004
Date du directoire	25 juillet 2003 et 22 septembre 2003	29 mars 2004	29 sept 2004
Nombre total de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise autorisés ¹	1.000.000	45.000 (solde du plan n°4)	1.660.000
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la société	190.000	0	760.000
Nombre de bons de souscription attribués	955.000	45.000	1.639.000
Point de départ d'exercice des bons	23 septembre 2003 pour 100.000 bons 25 juillet 2004 pour 855.000 bons	29 mars 2005	29 sept 2004 pour 160.000 bons 22 mars 2005 pour 395.671 bons 29 sept 2005 pour 97.336 bons
Date d'expiration des bons de souscription d'actions	24 juillet 2008	29 mars 2009	28 septembre 2009
Prix des actions en exercice des bons	0,46 €	1,2190 €	1,2755 €
Modalités d'exercice des bons	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (2004, 2005 et 2006) pour 855.000 bons et est immédiat pour 100.000 bons	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles de 15.000 bons (2005, 2006 et 2007)	160.000 bons dès l'attribution 292.000 bons par tranches annuelles d'un tiers (2005 à 2007) 1.187.000 bons par tranches annuelles d'un tiers conditionnés par l'atteinte d'objectifs de résultat d'exploitation consolidé pour les exercices 2004 à 2006. Les conditions relatives aux exercices 2004 et 2005 ont été remplies.
Nombre total de bons caducs	73.333	0	24.000
Nombre de bons exercés	297.434	10.000	12.329
Nombre de bons restant à exercer	584.233	35.000	1.602.671

Les plans n°1 et 2 ont expirés en 2005. Le plan n°3 soumis à l'assemblée générale du 26 juin 2002 n'a fait l'objet d'aucune attribution au 30 juin 2003 et est donc devenu caduc à cette date.

¹ Les bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués antérieurement à l'augmentation de capital intervenue le 29 décembre 2003 pourront souscrire à une action nouvelle au prix de 0,8 € pour quatre actions créées par exercice des bons de souscription.

Les bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués antérieurement à l'augmentation de capital intervenue le 31 octobre 2005 pourront souscrire à une action nouvelle au prix de 2,25 € pour cinq actions créées par exercice des bons de souscription.

5.7. Stock-options et bons de souscriptions

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La valeur unitaire des bons a été calculée au moment de leur attribution en utilisant le modèle de Black and Scholes avec les hypothèses suivantes : la volatilité de l'action retenue est respectivement de 82,47% (Plan 4 et 5) et 47,67% (Plan 6) et le taux d'intérêt sans risque utilisé est de 4%. Une décote de 25% a été appliquée aux valeurs obtenues pour tenir compte du comportement réel des attributaires, qui historiquement exercent leurs options bien avant leur date d'échéance.

La charge globale pour SQLI se répartit sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007 et a été corrigée des probabilités de présence des salariés aux dates d'attributions définitives successives de chacun des trois plans ainsi que des probabilités d'atteinte des objectifs qui conditionne certaines attributions.

L'évaluation de cette charge a été revue au 30 juin 2006 en fonction des instruments effectivement attribués à ce jour et qui seront susceptibles de l'être jusqu'en 2007 : elle est estimée à 1 006 KE dont 143 KE imputables au 1^{er} semestre 2006.

5.8. Emprunts

Endettement financier au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	30.06.06	31.12.05
Avance conditionnée COFACE	427	427
Emprunts auprès des établissements de crédit (échéance à plus d'un an)	2 921	3 539
Retraitements des contrats de crédit-bail (échéance à plus d'un an)	41	136
PASSIFS NON COURANTS	3 389	4 102
Emprunts auprès des établissements de crédit (échéance à moins d'un an)	1 194	1 173
Retraitements des contrats de crédit-bail (échéance à moins d'un an)	127	165
Concours bancaires courants	30	705
Intérêts courus non échus	23	53
Participation des salariés	-	93
PASSIFS COURANTS	1 374	2 189
TOTAL GENERAL	4 763	6 291

Les emprunts et dettes financières ont été exclusivement souscrits à l'intérieur de la zone Euro.

Pour financer l'acquisition des titres ASTON, SQLI a souscrit en septembre 2005, auprès d'un pool de quatre banques, un emprunt de 4,5 ME pour une durée de 48 mois. Ce prêt est consenti à taux variable sur la base de l'EURIBOR 3 mois.

Afin de se couvrir contre le risque de taux, SQLI a choisi un collar pour le montant et la durée de l'emprunt. La variation de juste valeur de cet instrument financier dérivé sur le semestres est évaluée et comptabilisé pour un montant de 26 KE.

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent exclusivement les sociétés SQLI (117 KE) et ASTON (51 KE).

5.9. Provisions

Tableau de variation des provisions au cours du semestre
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31.12.05	Ajustement de valeur	31.12.05 ajusté	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30.06.06
Litiges fiscaux	286		286				286
Locaux inoccupés	246	(97)	149				149
Indemnités de départ à la retraite	190		190	4			194
Litiges prud'homaux	101		101		(62)	(7)	32
Restructuration	53		53			(53)	-
Provisions à long terme	876	(97)	779	4	(62)	(60)	661
Locaux inoccupés	302	(20)	282		(160)	(2)	120
Impôts	172		172		(88)		84
Pertes à terminaison	90		90	308	(90)		308
Litiges fournisseurs	42		42				42
Autres	21		21				21
Restructuration	561		561		(433)	(23)	105
Provisions à court terme	1 188	(20)	1 168	308	(771)	(25)	680

Une provision pour impôt de 223 KE a été constituée suite aux contentieux fiscaux engagés par la société SUDISIM en 1993 (47 KE) et 2002 (remise en cause du crédit d'impôt recherche pour 176 KE). La société ASTON conteste un redressement de TVA à hauteur de 63 KE.

Conformément à la politique du groupe, les crédits d'impôt recherche 2003 et 2004 de la société SYSDEO font l'objet d'une provision à titre prudentiel.

La société SQLI subit depuis fin 2005 un contrôle fiscal sur les exercices 2002 à 2004 : à ce jour, aucune charge future prévisible suite à ce contrôle n'est à constater.

Les sociétés ASTON et SYSDEO sont locataires de locaux qu'elles n'utilisent pas et pour lesquels elles ont provisionné les loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail : ces loyers s'élèvent 120 KE pour 2006 et à 149 KE de 2007 à 2009. Le montant de ces provisions a été corrigé de 117 KE à la date d'entrée des deux sociétés dans le périmètre du groupe.

SQLI a engagé des coûts de restructuration suite à l'intégration de LNET, ASTON et SYSDEO : ils représentent les coûts des licenciements (0,4 ME) et celui de la résiliation du bail de Boulogne Billancourt, siège de la société SYSDEO (0,2 ME). Les provisions constatées au 31 décembre 2005 pour faire face à ces coûts ont été reprises au 30 juin 2006 à hauteur de 0,5 ME.

Les hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est dégressif en fonction de l'âge : de 5% (de 20 à 30 ans), à 3,3% (de 31 à 40 ans), 2,75% (de 41 à 50 ans), 1,5% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2005 sur SQLI ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

5.10. Autres passifs non courants

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 4%, ce passif s'élève à 179 KE.

5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Etat des dettes au 30 juin 2006
(en milliers d'euros)

	30.06.06	Dont impact lié aux entrées de périmètre	31.12.05
Dettes fournisseurs	3 795		5 286
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	45		31
Dettes sur acquisitions de titres	-		3 059
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840	-	8 376
Avances et acomptes reçus	100		445
Personnel et organismes sociaux	13 366		11 363
Etat	7 666		6 986
Impôts différés passif	33		33
Autres dettes diverses	210		48
Produits constatés d'avance	3 835		4 703
Autres dettes et comptes de régularisation	25 210	-	23 578

Les dettes sur acquisitions de titres comptabilisées au 31 décembre 2005 ont été soldées via les deux augmentations de capital réalisées en avril et juin 2006 au titre du règlement des compléments de prix des actions ASTON et SYSDEO.

Des produits constatés d'avance sont comptabilisés si le montant des prestations facturées est supérieur au montant des prestations produites et valorisées à l'avancement.

6- Notes d'informations relatives au compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique
(en milliers d'euros)

	30.06.06	30.06.05	31.12.05
SQLI	35 147	21 362	43 431
ABCIAL	1 193	1 174	2 221
ASTON	(10)	-	3 309
SYSDEO	2 595	-	1 528
LNET France	292	211	539
IROKO	6	20	30
Total France	39 223	22 767	51 058
SQLI SUISSE	4 465	3 683	7 675
SQLI MAROC	90	-	27
LNET MAROC	213	210	584
Total Etranger	4 768	3 893	8 286
TOTAL GENERAL	43 991	26 660	59 344

Ventilation du chiffre d'affaires par activité
(en milliers d'euros)

	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Ingénierie	34 667	22 038	46 626
Conception web	2 713	2 121	3 065
Conseil	4 614	1 299	6 838
Formation	1 891	1 184	2 417
Ventes de matériels	106	18	398
TOTAL GENERAL	43 991	26 660	59 344

6.2. Charges de personnel

en milliers d'euros	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Salaires et traitements	22 625	13 227	29 239
Charges sociales	10 047	5 999	13 318
Attribution des BCE	143	89	299
TOTAL GENERAL	32 815	19 315	42 856
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 121	675	1 000
Cadre	1 056	655	939
Non cadre	65	20	61

Rémunération des dirigeants
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	217		217	

6.3. Charges externes

en milliers d'euros	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Sous-traitance générale	2 621	2 067	4 614
Locations et charges locatives	1 735	1 442	2 984
Entretiens et réparations	184	118	295
Primes d'assurance	117	103	196
Divers documentation	89	82	152
Personnel extérieur à l'entreprise	60	63	129
Honoraires	505	392	827
Publicité, relations publiques	144	72	119
Transport de biens	19	15	55
Déplacements, missions et réceptions	965	780	1 655
Frais postaux et télécommunications	330	278	610
Services bancaires	46	30	89
Autres services extérieurs	18	8	12
TOTAL GENERAL	6 833	5 450	11 737

6.4. Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Revenus des prêts et créances	6	5	19
Produits nets sur cessions de VMP	69	27	53
Instrument de couverture	13	-	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	88	32	72
Charges d'intérêts	(123)	(10)	(75)
Commissions de financement affacturage	(20)	(24)	(45)
Coût de l'endettement financier brut	(143)	(34)	(120)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(55)	(2)	(48)

Les différences de change sur éléments financiers ainsi que le résultat de l'actualisation des créances et dettes à long terme sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » :

en milliers d'euros	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Différences de change	(17)	57	18
Actualisation des prêts et dettes à long terme	(29)	9	(80)
Autres produits et charges financiers	(46)	66	(62)

6.5. Charge d'impôt

Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles au compte de résultat
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	30.06.06	30.06.05	31.12.05
Impôts différés	-	-	1 284
Impôts exigibles	(66)	(137)	(138)
TOTAL GENERAL	(66)	(137)	1 146

Rapprochement de la charge d'impôt totale et de la charge d'impôt théorique
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	30.06.06
Résultat consolidé	2 503
Impôt théorique (33,33%)	(834)
Impact de la non-comptabilisation d'actif d'impôts sur reports déficitaires	(17)
Impact des retraitements de consolidation sans incidence d'impôt	(70)
Effet de l'imputation de déficits antérieurs	817
Incidence des charges non déductibles	(139)
Incidence des produits non taxables	140
Impact de taux d'IS différents	20
IFA non récupérables	(6)
Crédit d'impôt famille	9
Impact de l'intégration fiscale	14
Charge d'impôt effective (2,64%)	(66)

6.6. Contribution des sociétés consolidées au résultat opérationnel courant
(en milliers d'euros)

SOCIETES CONSOLIDEES	30.06.06	30.06.05	31.12.05
SQLI	1 229	503	622
SUDISIM	(2)	37	68
ABCIAL	(563)	82	(91)
CARI	(2)	-	(1)
LNET	(110)	(9)	135
IROKO	(1)	3	4
ASTON	1 190	-	526
SYSDEO	(96)	-	233
Total France	1 645	616	1 496
SQLI SUISSE	1 267	286	486
TECHMETRIX US	(2)	(2)	55
SQLI MAROC	(299)	12	85
LNET MAROC	59	64	31
Total Etranger	1 025	360	657
TOTAL GENERAL	2 670	976	2 153

6.7. Contribution des sociétés consolidées au résultat net
(en milliers d'euros)

SOCIETES CONSOLIDEES	30.06.06	30.06.05	31.12.05
SQLI	1 195	491	1 775
SUDISIM	(16)	28	53
ABCIAL	(567)	80	(104)
CARI	(2)	(3)	(7)
LNET	(108)	(16)	124
IROKO	(3)	3	4
ASTON	1 169	-	76
SYSDEO	(108)	-	(28)
Total France	1 560	583	1 893
SQLI SUISSE	1 249	227	448
TECHMETRIX US	(33)	47	55
SQLI MAROC	(303)	12	79
LNET MAROC	30	37	26
Total Etranger	943	323	608
TOTAL GENERAL	2 503	906	2 501

7- Autres informations

7.1. Information sectorielle

Analyse sectorielle par zone géographique
(en milliers d'euros)

	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires total	39 657	5 076	44 733
Chiffre d'affaires inter-zones	(434)	(308)	(742)
Chiffre d'affaires sur clients externes	39 223	4 768	43 991
Dotations nettes aux amortissements	(218)	(34)	(252)
Dotations nettes aux provisions	157	(276)	(119)
Résultat opérationnel courant	1 645	1 025	2 670
Autres produits et charges non récurrents	-	-	-
Résultat opérationnel	1 645	1 025	2 670
Coût de l'endettement financier net	(60)	5	(55)
Charge d'impôt	3	(69)	(66)
Résultat net	1 560	943	2 503
BILAN			
ACTIF			
Ecart d'acquisition	14 873	-	14 873
Immobilisations incorporelles	958	-	958
Immobilisations corporelles	692	150	842
Immobilisations financières	793	95	888
Autres actifs non courants	-	-	-
Total actifs non courants	17 316	245	17 561
Créances d'exploitation	19 811	2 842	22 653
Créances diverses	15 982	87	16 069
Trésorerie et équivalents trésorerie	6 563	322	6 885
Total actifs courants	42 356	3 496	45 607
PASSIF			
Emprunt à plus d'un an	3 389	-	3 389
Provisions à long terme	661	-	661
Autres passifs non courants	179	-	179
Total passifs non courants	4 229	-	4 229
Emprunts à moins d'un an	1 374	-	1 374
Provisions à court terme	405	275	680
Dettes d'exploitation	23 828	1 065	24 893
Dettes diverses	3 174	983	4 157
Total passifs courants	28 781	2 323	31 104
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE			
Capacité d'autofinancement	1 751	545	2 296
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(159)	(37)	(196)

7.2. Engagements Hors-bilan

Engagements donnés
(en milliers d'euros)

Société prenant l'engagement	Bénéficiaire	Nature de l'engagement	Montant	Echéance
I. Membres du Directoire				
SQLI	Y. EL MIR	Indemnisation en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire	75	Indéfinie
SQLI	B. LEYSSENE	Indemnisation en cas de révocation de son mandat de membre du Directoire	75	Indéfinie
II. Litiges				
SUDISIM	Direction Générale des Impôts	Nantissement de son fonds de commerce à hauteur du montant du crédit d'impôt recherche contesté	176	Indéfinie
III. Emprunt de 4,5 ME pour l'acquisition des titres ASTON				
SQLI	Pool bancaire	Nantissement de 100% des titres ASTON	Capital restant dû	11/2009

Engagements reçus
(en milliers d'euros)

Société ou personne se portant caution	Société cautionnée	Objet de la caution	Montant	Echéance
HSBC	SQLI	Locaux SAINT DENIS	48	06/2007
Société Générale	SUDISIM	Contrôle fiscal 1993	59	Indéfinie

Autres engagements reçus
(en milliers d'euros)

Nature des engagements	Total	Montant des engagements par période		
		A - 1 an	1-5 ans	A + 5 ans
Ligne de découvert	700	700	-	-

7.3. Engagement sur contrats de location simple

En milliers d'euros	Charges constatées au 1 ^{er} semestre 2006	Engagements restants au 30.06.06	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Locaux	1 022	1 752	2 517
Matériels informatiques	486	1 006	1 987
Véhicules	270	452	451

7.4. Taux des devises

	Dollar US 1 USD =		Franc Suisse 1 CHF =		Dirham Marocain 1 DH =	
	30.06.06	31.12.05	30.06.06	31.12.05	30.06.06	31.12.05
Cours fin de période	0.79 EUR	0.85 EUR	0.64 EUR	0.64 EUR	0.09 EUR	0.09 EUR
Cours moyen sur la période	0.81 EUR	0.80 EUR	0.64 EUR	0.65 EUR	0.09 EUR	0.09 EUR